



Pas de bébés à la consigne !

Au verso, découvrez l'offre d'emploi à laquelle vous n'échapperez pas si la réforme passe...

CONTRE le projet Taquet, POUR une réforme qui porte le printemps des modes d'accueil, tous les jours et en toute saison...

Mars et mai 2019, janvier 2020, février 2021 : par milliers les professionnels des modes d'accueil sont descendus dans la rue pour s'opposer à la réforme des modes d'accueil qui, si elle s'appliquait demain, aboutirait pour tous les métiers à des offres d'emploi comme vous en lirez une au verso.

Mais le gouvernement n'a pas encore bien entendu notre protestation !

C'est pourquoi, pour ne pas grever l'avenir des bébés nous appelons à **LA GRÈVE DANS TOUS LES MODES D'ACCUEIL**

Parce que :

Nous refusons le calcul du taux d'encadrement qui conduirait à 6 bébés par professionnel, la prise en compte des apprentis dans ce taux, le ratio de 40/60 calculé "en moyenne annuelle".

Nous refusons l'accueil en surnombre à 115% tous les jours 8 heures par jour.

Nous refusons 5,5 m² seulement par enfant en zone dense.

Nous refusons des directions sans expérience professionnelle jusqu'à 40 places en crèche.

Nous refusons ½ heure seulement par mois d'analyse de pratique en crèche et rien de garanti pour les assistant.es maternel.les.

Nous exigeons un taux d'encadrement d'un professionnel pour 5 enfants quel que soit l'âge et au moins 50% de professionnel.les les plus qualifié.es en crèche.

Nous exigeons une limite à 110% avec une moyenne hebdomadaire de 100% des inscrits.

Nous exigeons 7m² minimum par enfant garantis sur tout le territoire.

Nous exigeons une expérience professionnelle pour diriger toute crèche.

Nous exigeons de véritables temps utiles d'analyse de pratiques pour tou.tes les professionnel.les des modes d'accueil.

Nous exigeons aussi

le maintien des micro-crèches à 10 enfants, l'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante, l'alignement du coût restant aux familles sur la base du quotient familial quel que soit le mode d'accueil.

pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr - https://fr-fr.facebook.com/pasdebebesalaconsigne/ - www.pasdebebesalaconsigne.com



Pas de bébés à la consigne !



**Pas de bébés
à la consigne !**

Auxiliaire de puériculture diplômé(e) (H/F)

75 - PARIS 7e - 14, avenue Duquesne

Actualisé le 30 mars 2021 - offre n° sardINes2021

La future crèche "Start up Sardines" (40 places) recherche un(e) Auxiliaire de Puériculture diplômé(e) d'Etat. Conçue dans les nouvelles normes, vous disposez de magnifiques locaux colorés qui ont été construits dans le respect des espaces minimums. A défaut de jardin, vous pourrez inventer toutes sortes de jeux avec les enfants dans les couloirs, sans jouets, les couloirs de circulation devant rester libres en cas d'évacuation d'urgence, mais douée d'une forte imagination, vous saurez la mettre au service des enfants. Vous savez établir une relation de confiance avec les enfants, et depuis qu'on vous a greffé une deuxième paire de bras, vous accueillez et êtes référent(e) de 6 bébés en même temps ce qui vous permettra d'être totalement disponible pour eux (ou pas) dans les 33m² qui leur sont impartis. Par ailleurs, conscient(e) de l'importance de la transmission de vos pratiques, vous travaillerez en binôme, sous votre responsabilité, avec un(e) apprenti(e) que vous formerez à votre métier et qui s'occupera également de 15% de 6 autres enfants.

Vous êtes capable de gérer la biberonnerie au quotidien, et d'assurer les repas et les soins dans les conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que les PAI.

Vous échangez avec les parents, répondez à leurs demandes, leur racontez la journée de leur enfant en listant les nombreuses activités enchaînées pour garantir qu'ils ne font pas rien et que vous ne vous tournez pas les pouces.

Vous participez, avec l'équipe, aux différentes réunions en dehors des horaires d'ouverture de la crèche. Vous bénéficiez des toutes nouvelles 30 minutes mensuelles d'analyse des pratiques largement suffisantes pour alimenter votre réflexion professionnelle.

Votre directrice, fraîchement diplômée, car trop d'expérience susciterait la routine et coûterait trop cher, vous managera du mieux qu'elle pourra.

5 semaines de congés par an dont 5 semaines imposées.

La crèche est ouverte de 7h à 19h. Votre planning sera fixe mais pourra néanmoins changer du jour au lendemain afin d'assurer le gardiennage des enfants, notamment ceux accueillis en surnombre et lors des arrêts récurrents ou démissions de vos collègues. Vous travaillez 7h36 par jour.

Si vous êtes courageux(se), que vous avez plus de deux bras, que vous croyez encore que le secteur professionnel de la petite enfance est bienveillant, que vous êtes prêt(e) à assurer le défi d'apporter la sécurité physique, affective, l'éveil aux jeunes enfants dans les conditions bien dégradées grâce au décret d'Adrien Taquet, que vous pensez en plus pouvoir assurer la formation d'un apprenti dans les meilleures conditions possibles, si vous pensez pouvoir soutenir une jeune directrice fraîchement diplômée qui ne pourra s'appuyer sur son expérience pour vous soutenir et accompagner les parents, alors, ce poste est fait pour vous.



Contrat à durée déterminée
par le turn-over ambiant



35H Horaires variables
travail posté, amplitude horaire de 7h à 19h



Salaire : Mensuel de 1555,76 € bruts

Chèque repas
Mutuelle



Déplacements : confinés dans seulement 220 m²

pasdebeesalaconsigne@hotmail.fr

www.pasdebeesalaconsigne.com



PROFIL SOUHAITÉ

Expérience

débutant(e) accepté(e)

Savoirs et savoir-faire

Accueillir l'enfant avec le sourire et le parquer à son arrivée dans la structure

Préparer, donner le repas et assurer l'hygiène de la biberonnerie

Montre en main, appliquer les soins aux enfants (hygiène, médicaments..)

Se référer à la charte nationale d'accueil du jeune enfant sans bénéficier des moyens de la mettre en pratique

Exécuter les priorités

Savoir-être professionnels

Polyvalente

Conciliante

Corvéable à merci

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Qualification : Employé qualifié
- Secteur d'activité : Accueil de jeunes enfants